Prénom nom

Adresse

Email

téléphone

Monsieur le préfet

Préfecture de

Adresse

Email

Objet : demande de documents administratifs en application de l’article L. 311-1 du CRPA et de l’article 34§9 du règlement (UE) 604/2013 du 26 juin 2013

Monsieur le préfet,

Je viens par la présente vous demander me communiquer en application de l’article L. 311-1 du CRPA, les documents administratifs suivants

* Le dossier constitué par l’administration concernant ma demande d’asile et notamment
* La copie de la décision du ministre de l’intérieur portant sur les rapprochements positifs éventuels en application du règlement 603/2013 et 767/2008
* La copie de la saisine des autorités susceptibles d’être responsables de l’examen de ma demande
* Les informations qui auraient été échangées avec les autres Etats-membres en application de l’article 34 du règlement

En l’absence de réponse de votre part, dans le délai d’un mois, je vous informe que je saisirai la commission d’accès aux documents administratifs pour avis

Faits le

Modèle de saisine de la CADA (par mail [cada@cada.fr](mailto:cada@cada.fr))

Prénom nom

Adresse

Email

téléphone

Monsieur le président

Commission d’accès aux documents administratifs

TSA 50730

75334 PARIS CEDEX 07

Email cada@cada.fr

Objet : demande d’avis sur le refus opposé à ma demande de documents administratifs

Monsieur le président

Je viens par la présente vous saisir pour avis sur le refus opposé par le préfet de à ma demande de communication de documents administratifs en application de larticle L.311-1 du CRPA

Le j’ai demandé au préfet de de me communiquer les documents suivants

* Le dossier constitué par l’administration concernant ma demande d’asile et notamment
* La copie de la décision du ministre de l’intérieur portant sur les rapprochements positifs éventuels en application du règlement 603/2013 et 767/2008
* La copie de la saisine des autorités susceptibles d’être responsables de l’examen de ma demande
* Les informations qui auraient été échangées avec les autres Etats-membres en application de l’article 34 du règlement

Le préfet n’a pas répondu à ma demande dans le délai d’un mois

Je vous prie d’agréer, Monsieur le président, l’expression de ma haute considération.